

Désignation de l'entreprise <u>1001 INTERIMS</u>				Néant <input type="checkbox"/> *				
Adresse de l'entreprise <u>18 RUE Louis Lebrun 95200 SARCELLES</u>								
SIRET	4   9   2   8   4   3   8   9   1   0   0   0   3   6							
Durée de l'exercice en nombre de mois *	<u>1   2</u>	Durée de l'exercice précédent *	<u>1   2</u>					
				Exercice N clos le <u>13   1   2   2   0   2   3</u>				
<b>ACTIF</b>		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012					
	{ Fonds commercial * Autres *	014	17 000	016	17 000			
	Immobilisations corporelles *	028	6 854	030	4 297			
	Immobilisations financières * (1)	040	499	042	499			
	Total I (5)	044	24 353	048	21 297	3 056		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
		Marchandises *	060	062				
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	070				
		Valeurs mobilières de placement	080	082				
		Disponibilités	084	268 972	086	268 972		
		Charges constatées d'avance *	092	2 918	094	2 918		
			Total II	096	272 045	098	272 045	
			Total général (I + II)	110	296 398	112	21 297	275 101
		<b>PASSIF</b>				Exercice N 1	NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	2 000		
	Écarts de réévaluation				124			
	Réserve légale				126	200		
	Réserves réglementées *				130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	)	132				
	Report à nouveau				134	227 811		
	Résultat de l'exercice				136	33 269		
	Subventions d'investissement				137			
	Provisions réglementées				140			
		Total I	142	263 279				
	Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées				156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	300		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	1 246	)	172	5 411		
	Comptes courants d'associés				173	6 111		
	Autres dettes				175			
	Produits constatés d'avance				174			
		Total III	176	11 821				
		Total général (I + II + III)	180	275 101				
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	935		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2)

## COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 *septies*  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 1001 INTERIMS

Néant **A – RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé  
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le  
13 11 22 02 3  
1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					210	
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209	214	
			Services *		215	218	63 312
	Production stockée *	( Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production )			217	222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	74
				Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	63 386
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * :	{	dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....			242	26 504
	Impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	)	244	
	Rémunérations du personnel *					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements *			dont amortissement du fonds de commerces		254	590
	Dotations aux provisions					255	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	)	262	68
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
			Total des charges d'exploitation (II)			264	27 162

## 1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)

Produits financiers	(III)	280		Charges financières	(V)	294	
Produits exceptionnels	(IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	253
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				

## Impôt sur les bénéfices \* (VII)

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII) 310 33 269

<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b>	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	33 269	314
Réintégriations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles *		322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	2 702
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écart de valeurs liquidatives sur OPC	248
				330
				5 985
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249
				251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i> )	986	ZFU-TE (44. <i>octies A</i> )	987	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i> )	981	JEI (44. <i>sexies A</i> )	989	
ZRD (44. <i>terdecies</i> )	127	ZRR (44. <i>quindecies</i> )	138	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i> )	991			
ZFANG 44. <i>quaterdecies</i>	345	Investissements et souscriptions autre mer	344	
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 <i>sexdiges</i> )	992	Zone de développement prioritaire (44 <i>septdecies</i> )	993	
Droit divers				
Créance due au report en arrière du déficit			346	350
Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> )	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies A</i> )	643	
Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies B</i> )	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies C</i> )	647	
Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies D</i> )	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 <i>decies E</i> )	641	
Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies F</i> )	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies G</i> )	649	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	41 956	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
	Déficits antérieurs reportables *	dont imputés sur le résultat :			360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	41 956

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

## **REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES**

1001 INTERIMS

DGFIP N°2033-B-SD 2024

## Extension

Formulaire obligatoire (article 302 *septies*  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 1001 INTERIMS

Néant  \*

<b>I</b> <b>IMMOBILISATIONS</b>		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406	
	Autres	410	17 000	412		414		416	17 000
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426	
	Constructions	430		432		434		436	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	1 500	442		444		446	1 500
	Installations générales, agencements divers	450	2 300	452		454		456	2 300
	Matériel de transport	460		462		464		466	
	Autres immobilisations corporelles	470	2 119	472	935	474		476	3 054
Immobilisations financières		480	499	482		484		486	499
TOTAL		490	23 418	492	935	494		496	24 353
<b>II</b> <b>AMORTISSEMENTS</b>		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	17 000	502		504		506	17 000
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	13	532	300	534		536	313
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 386	542	460	544		546	1 846
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	2 054	562	83	564		566	2 137
TOTAL		570	20 454	572	843	574		576	21 297
<b>III</b> <b>PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4	
		6		7		8		9	
Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values				
					Court terme * ⑤	Long terme			
1					⑥	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
		Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -  
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 1001 INTERIMS								Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL			680	682	684	686			
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>				<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681	683							
Autres immobilisations incorporelles	700	705							
Terrains	710	715							
Constructions	720	725							
Inst. techniques mat. et outillage	730	735							
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745							
Matériel de transport	750	755							
Autres immobilisations corporelles	760	765							
TOTAL	770	775							
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD					780				
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis					
Nombres d'opérations sur l'exercice				982 ter					
Déficits imputés				983					
Déficits reportables				984					
Déficits de l'exercice				960					
Total des déficits restant à reporter				970					
<b>III DIVERS</b>									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dans montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin								325	
dans cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dans montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS								326	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	
Montant des prélevements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: ..... 1001 INTERIMS .....		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le: ..01./.01./2023. et clos le: .....31./12./2023		Données en nombre de mois 1 2
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectif moyen du personnel * :		376
	Dont apprentis	657
	Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
		<b>TOTAL 1</b> 106
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
		<b>TOTAL 2</b> 144
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée<sup>(1)</sup></b>		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150
		<b>TOTAL 3</b> 152
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3) 137
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>		
<p>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.          Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE</p>		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case 020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois) 022		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) 026		
Période de référence 024 / / / / 160 / / /		
Date de cessation / / / / /		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N°2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

**(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)**

N° de dépôt



(1) Néant  \*

Exercice clos le

SIREN

4 9 2 8 4 3 8 9 1

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal

Ville

SARCELLES

<b>NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE</b>	<b>901</b>		<b>NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES</b>	<b>902</b>	
<b>NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE</b>	<b>903</b>	2	<b>NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES</b>	<b>904</b>	204

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  M Nom patronymique  BENTURA Prénom(s) DAVID

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions  102

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  M Nom patronymique  AZOULAY Prénom(s) MICHAEL

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions  102

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant  \*

Exercice clos le

31122023

SIREN

4 9 2 8 4 3 8 9 1

Dénomination de l'entreprise

1001 INTERIMS

Adresse (voie)

18 RUE Louis Lebrun 95200

Code postal

95200

Ville

SARCELLES

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays



N° 2065-SD

2024

Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)  
Timbre à date du service

## IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le

01012023

et clos le

31122023

Régime simplifié d'imposition

X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

Adresse du siège social :

1001 INTERIMS  
18 RUE Louis Lebrun 95200 SARCELLES

SIRET 4 9 2 8 4 3 8 9 1 0 0 0 3 6

MéI :

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

## B ACTIVITÉ

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

## 1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

Déficit

Bénéfice imposable à 15 %

41 956

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

## 2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238 quindecies)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

## 3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Autres dispositifs

Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies

Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies

Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

## 4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

## F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

## G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n °2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n °2258-SD (art. 223 quinque C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n ° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom/Adresse

N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n ° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom/Adresse

N°

4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

Nom

État de résidence

N°

## H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

SAS GRUNBERG & Co  
22bis AVENUE DU HUIT MAI 1945  
95200 SARCELLES

Tél: 0981838362

Tél:

OGA/OMGA

Viseur conventionné

(Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

Date : 14052024 Lieu : SARCELLES

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Qualité et nom du signataire:

Examen de conformité fiscale (ECF) Prestataire :

Signature :

**ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

<b>I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>								
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	payées par la société elle-même	<b>a</b>			payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>							<b>c</b>	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							<b>d</b>	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>							<b>e</b>	
							<b>f</b>	
							<b>g</b>	
							<b>h</b>	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>							<b>i</b>	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							<b>j</b>	
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>							<b>Total (a à h)</b>	
<b>J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS</b> (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):  * SARL, tous les associés;  * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:			
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	5	6	7	8	
DAVID BENTURA	102							
18 RUE LOUIS LEBRUN 95200 SARCELLES								
MICHAEL AZOULAY	102							
08 Rue d'Aurion 93110 ROSNY-SOUS-BOIS								
<b>K DIVERS</b>								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
<b>L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</b>								
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES			à 0 %	à 15 %	à 19 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice						
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtauges <sup>(b)</sup>		MVLT réalisée au cours de l'exercice						
		MVLT restant à reporter						
<b>M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS</b>								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

## RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2023 ou exercice

Désignation de l'entreprise 1001 INTERIMS

du \_\_\_\_\_

Adresse 18 RUE Louis Lebrun 95200 SARCELLES

au \_\_\_\_\_

### A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE	
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	4 630
Total	4 630

### C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice ..2023... (total col.9 + total col.10) <b>⑩</b>	4 630	- de l'exercice ..2023.. <b>⑩</b>
- de l'exercice précédent <b>⑩</b>	5 223	- de l'exercice précédent <b>⑩</b>
Nom et qualité du signataire      BENTURA JACOB GERANT	À SARCELLES	, le 14052024
	Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

**I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice****A- Règles de droit commun**

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	

**B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé**

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

**C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation**

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

**II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report****A- Suivi des charges financières nettes en report**

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

**B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report**

Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r		

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2024	<b>Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit</b>						2468						
<i>(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)</i>													
<b>1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %</b>													
1	2	3	4	5	6	7							
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b						
<b>Total</b>													
<b>2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement</b>													
Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément												
<b>Total</b>													

2024	<b>REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE</b>		2069RCI
	Exercice du 01 / 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N		Néant
	PME au sens communautaire		
<b>Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)</b>			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
<b>I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE</b>			
Crédit d'impôt	Montant		
MEC	5 985		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			3 591
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de présenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME			
<b>Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)</b>			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
<b>II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE</b>			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
<b>PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS</b> (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
<b>III - CAS PARTICULIERS</b>			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	



<b>REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE</b>		<b>2069RCI</b>
Exercice du 01/01 au 31/12 ou au titre de l'année N		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé :		
<b>III - CAS PARTICULIERS</b>		
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
Montant		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		
Montant		

## **1001 Intérim**

**Société à responsabilité limitée au capital de 2000 €  
Siège social : 18, rue Louis LEBRUN – 95 200 - SARCELLES  
492 843 891 RCS Pontoise**

---

### **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**DU 07 JUIN 2023**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,  
le sept juin 2023,  
à dix huit heures.**

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance afin d'approuver les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2023**.

#### **SONT PRESENTS :**

- Monsieur Bentura Jacob David	
Titulaire de quatre vingt dix neuf parts, ci	<b>99 parts</b>
Numérotées de 1 à 99	
- Monsieur Azoulay Michael	
Titulaire de cents et une parts, ci	<b>101 parts</b>
Numérotées de 100 à 200	
<b>Total égal au nombre de parts composant le capital social : 200 parts, ci</b>	<b><u>200 parts</u></b>

**Monsieur Bentura Jacob David** préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- l'inventaire et comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2023**,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce,
- le texte des projets de résolutions.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2023**, quitus à la gérance,
- affectation des résultats,
- rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce, approbation de ces conventions,
- rémunération de la gérance,
- pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture :

- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2023**, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2023** lesquels font apparaître un bénéfice de **33 269 Euros**.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **DEUXIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 décembre 2023** s'élevant à **33 269 Euros.**, de la façon suivante :

#### ***Virement au poste « REPORT A NOUVEAU »***

Après cette affectation, le poste « Report à nouveau » s'élève à **227 811 Euros**.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **TROISIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, prend acte de l'absence desdites conventions.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **QUATRIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, constate que le gérant n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice écoulé.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## **CINQUIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures trente.

### **L'Associé Gérant**

M. BENTURA Jacob, David

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bentura".

### **L'Associé**

M. AZOULAY Michaël

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Azoulay".